

PREFET DE L'HERAULT

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

sur la demande de permis de construire formulée par la Société RS PROJET CRE4 (REDEN SOLAR), dont le siège social est ZAC des champs de Lescaze – 47310 – ROQUEFORT, dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Les prés de Saint Martin », sur le territoire de la commune de FRONTIGNAN-LA PEYRADE

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 2 septembre 2019 (9 heures) au vendredi 4 octobre 2019 (17 heures).

Monsieur Philippe MARCHAND, Ingénieur, docteur en géologie et minéralogie, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Olivier BOUSQUET; tel. : 06 46 76 08 24 - adresse mail : [o.bousquet@reden.solar](mailto:o.bousquet@reden.solar) – adresse postale : Société REDEN SOLAR, située ZAC des champs de Lescaze – 47310 – ROQUEFORT

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de FRONTIGNAN, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de FRONTIGNAN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h15 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

- sur le site internet des services de l'État : [http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation du public/ enquêtes publiques à compter de 2017/PHOTOVOLTAIQUE](http://www.herault.gouv.fr/Publications/consultation%20du%20public/enquetes%20publiques%20a%20compter%20de%202017/PHOTOVOLTAIQUE).

- sur le site : <https://www.democratie-active.fr/projet-reden-frontignan/>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Philippe MARCHAND , désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie de FRONTIGNAN aux dates ci-après :

- lundi 2 Septembre 2019 , de 9 h à 12 h

- le Jeudi 12 Septembre 2019, de 14 h à 17 h

- le vendredi 4 Octobre 2019 , de 14 h à 17 h (clôture de l'enquête).

- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de FRONTIGNAN, siège de l'enquête

- formulées sur le registre d'enquête à la mairie de FRONTIGNAN, lieu de permanence du commissaire- enquêteur

- communiquées par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/projet-reden-frontignan/> (les pièces jointes aux courriels ne seront pas admises).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de FRONTIGNAN, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État ([http://www.herault.gouv.fr/publications/Consultation du public/enquetes publiques à compter de 2017/PHOTOVOLTAIQUE](http://www.herault.gouv.fr/publications/Consultation%20du%20public/enquetes%20publiques%20a%20compter%20de%202017/PHOTOVOLTAIQUE)) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.